



Communiqué de presse du 21 Octobre 2014,

Le danger de mesures irréflechies.

Le 16 Octobre dernier, l'OGDPC a annoncé une diminution du financement de la formation des professionnels de santé libéraux au titre du développement professionnel continu (DPC). Cette mesure aura pour conséquence directe de diminuer la formation des professionnels de santé.

Le SNEMG s'étonne du caractère totalement improvisé d'une mesure d'une telle envergure, et alerte immédiatement le Ministère de la Santé sur les conséquences désastreuses de cette décision tant sur le système de soins que sur la formation des futurs médecins généralistes. Si le SNEMG note que le DPC au titre de la maîtrise de stage reste toutefois hors quota, il met en garde sur d'éventuelles mesures ultérieures qui viseraient à modifier ce fonctionnement.

Cette décision de l'OGDPC dictée par la nécessité de faire des économies dans les dépenses de santé ne conduira qu'à produire l'effet opposé. Une formation de qualité a démontré son intérêt dans l'amélioration de la qualité des prescriptions engendrant donc des économies pour la collectivité. Diminuer cette formation, c'est donc faire le choix d'aller à l'encontre de cette amélioration et de ces économies.

Les professionnels de santé libéraux, en particulier les médecins généralistes, sont de potentiels maîtres de stage des universités en charge de la formation de futurs professionnels de santé. Diminuer la formation des médecins expérimentés, c'est mettre en danger la formation qu'ils dispenseront aux plus jeunes.

Alors que le SNEMG ne cesse de rappeler que la formation initiale reste insuffisante, voilà que le DPC lui-même est attaqué. Le SNEMG s'oppose catégoriquement à la réduction de l'enveloppe annuelle du DPC.

A l'heure où doit se discuter à l'Assemblée la future Loi de Santé, il faut se questionner sur la volonté politique affichée de renforcer les soins de premier recours. Le SNEMG se voit contraint de faire évoluer le crédit donné à cette parole de la même manière que les crédits DPC : en très forte baisse.

Il serait grand temps de faire preuve de cohérence entre parole publique et actes.

Pour le Bureau du SNEMG,

Dr. Matthieu CALAFIORE, président,

Contact presse : Dr Matthieu Calafiore - 06 13 37 30 86 – m.calafiore@snemg.fr